

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMAUR
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres ayant
pris part à la délibération 14
Date de la convocation :
10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmaur, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges LESBROS, Maire.

Présents : Georges LESBROS, René AMOURIQ, Corine AGNIEL, Franck TABOURET, Josette MARSILIO, Loïc BONNARDEL, Alexandre SAULNIER, Jean-Yves BERTRAND, Jérôme BONNARDEL, Alain GERBOUD, Ghislaine LIOBARD, Annick MEYSENQ, Lionel BERMOND, Stéphane PINET.

Absents : Béatrice RICHAUD,.

Secrétaire de séance : Corine AGNIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500872-20241217-37-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Objet : Autorisation de mandatement

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, d'amélioration de la décentralisation qui permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de mandater, de liquider les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ceci en attendant le vote du budget de l'exercice 2025.

Sont concernés les chapitres 20 et 21 du budget 2024, à savoir

Chapitre	Crédits inscrits au BP 2024	Montant autorisé avant vote BP
20	10 000 €	2 500 €
21	637 000 €	159 250 €

Il propose ensuite au Conseil Municipal d'adopter cette clause pour l'année 2024 afin de pouvoir poursuivre les programmes d'investissements en cours, avant l'adoption du budget 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jours, mois et ans susdits.

Vote contre : 0
Vote pour : 14
Abstention : 0

Le Maire
Georges Lesbros



05087

Code INSEE

MONTMAUR - PRINCIPAL

Commune

DM 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

38 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	10/12/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Georges LESBROS, MAIRE.

Objet : Manque de crédits budgétaires au chapitre 012 charges de personnels et frais assimilés de réception - Ministère de l'intérieur

005-210500872-20241217-DM2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		1 035.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		6 500.00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 465.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		9 000.00 €
D 65883 : Déficit sur opérations de gestion	9 000.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	9 000.00 €	

Signataires : Agniel Corinne

Amouriq René

Bermond Lionel

Bertrand Jean-Yves

Bonnardel Jérôme

Bonnardel Loïc

Gerboud Alain

Lesbros Georges

Liobard Ghislaine

Marsilio Josette

Meysenq Annick

Pinet Stéphane

Richaud Béatrice

Saulnicr Alexandre

Tabouret Franck

Certifié exécutoire par Georges LESBROS, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Montmaur, le 17/12/2024.

05087

Code INSEE

MONTMAUR - PRINCIPAL

Commune

DM 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE



Le Maire
Georges LESBROS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMAUR
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres ayant
pris part à la délibération 14
Date de la convocation :
10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmaur, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges LESBROS, Maire.

Présents : Georges LESBROS, René AMOURIQ , Corine AGNIEL, Franck TABOURET, Josette MARSILIO, Loïc BONNARDEL, Alexandre SAULNIER, Jean-Yves BERTRAND, Jérôme BONNARDEL, Alain GERBOUD, Ghislaine LIOBARD, Annick MEYSENQ, Lionel BERMOND, Stéphane PINET.

Absents : Béatrice RICHAUD,.

Secrétaire de séance : Corine AGNIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500872-20241217-39-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Objet : Projet grange Reynaud : choix du maître d'oeuvre

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la procédure d'appel d'offres concernant le choix d'un maître d'oeuvre échue le 4 octobre 2024.

A l'issue de cette procédure, 7 dossiers de candidatures ont été réceptionnés.

Le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres établi par le service d'ingénierie du Département IT05, qui a été soumis à la commission communale d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2024.

Il présente ensuite la proposition de la commission communale d'appel d'offres de retenir le cabinet FM Architecture pour le projet en objet et soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité de 11 voix et 3 abstentions, approuve la proposition de la commission communale d'appel d'offres de retenir le cabinet FM Architecture, représenté par Monsieur MASSONI Fabrizio situé 657 Chemin de Chichin Les Romans 05310 Freissinières, pour assurer la maîtrise d'oeuvre du projet de création d'un lieu de rencontre intergénérationnel « Grange Reynaud »

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jours, mois et ans susdits.

Vote contre : 0

Vote pour : 11

Abstention : 3

Le Maire
Georges Lesbros



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMAUR
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres ayant
pris part à la délibération 14
Date de la convocation :
10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmaur, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges LESBROS, Maire.

Présents : Georges LESBROS, René AMOURIQ , Corine AGNIEL, Franck TABOURET, Josette MARSILIO, Loïc BONNARDEL, Alexandre SAULNIER, Jean-Yves BERTRAND, Jérôme BONNARDEL, Alain GERBOUD, Ghislaine LIOBARD, Annick MEYSENQ, Lionel BERMOND, Stéphane PINET.

Absents : Béatrice RICHAUD,.

Secrétaire de séance : Corine AGNIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500872-20241217-40-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Objet : Avenant n°1 au marché de sécurisation des cheminement piétons

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du marché de travaux de sécurisation des cheminement piétons, lot n°2 aménagement et espaces verts, d'un montant initial de 90 925,00€ HT, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'engazonnement du vieux cimetière pour un montant de 2 968,50 € HT.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve cette proposition de travaux supplémentaires d'un montant de 2 968,50 € HT
- Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jours, mois et ans susdits.

Vote contre : 0

Vote pour : 14

Abstention : 0

Le Maire
Georges Lesbros



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMAUR
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres ayant
pris part à la délibération 14
Date de la convocation :
10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmaur, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges LESBROS, Maire.

Présents : Georges LESBROS, René AMOURIQ , Corine AGNIEL, Franck TABOURET, Josette MARSILIO, Loïc BONNARDEL, Alexandre SAULNIER, Jean-Yves BERTRAND, Jérôme BONNARDEL, Alain GERBOUD, Ghislaine LIOBARD, Annick MEYSENQ, Lionel BERMOND, Stéphane PINET.

Absents : Béatrice RICHAUD,.

Secrétaire de séance : Corine AGNIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500872-20241217-41-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Objet : Tarifs colombarium

Le Maire fait part au conseil municipal du projet d'achat de nouveau colombarium.

Le Maire rappelle également au conseil municipal que depuis 2018 les compartiments sont vendus au prix de 500€ l'unité.

Le coût du nouveau colombarium impose d'augmenter ce prix à 600€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le nouveau tarif, soit 600€ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jours, mois et ans susdits.

Vote contre : 0

Vote pour : 14

Abstention : 0

Le Maire
Georges Lesbros



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMAUR
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres ayant
pris part à la délibération 14
Date de la convocation :
10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmaur, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges LESBROS, Maire.

Présents : Georges LESBROS, René AMOURIQ , Corine AGNIEL, Franck TABOURET, Josette MARSILIO, Loïc BONNARDEL, Alexandre SAULNIER, Jean-Yves BERTRAND, Jérôme BONNARDEL, Alain GERBOUD, Ghislaine LIOBARD, Annick MEYSENQ, Lionel BERMOND, Stéphane PINET.

Absents : Béatrice RICHAUD,.

Secrétaire de séance : Corine AGNIEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500872-20241217-042-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2025

Objet : Projet grange Reynaud : choix du maître d'oeuvre

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la procédure d'appel d'offres concernant le choix d'un maître d'oeuvre échue le 4 octobre 2024.

A l'issue de cette procédure, 7 dossiers de candidatures ont été réceptionnés.

Le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres établi par le service d'ingénierie du Département IT05, qui a été soumis à la commission communale d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2024.

Il présente ensuite la proposition de la commission communale d'appel d'offres de retenir le cabinet FM Architecture pour le projet en objet et soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité de 11 voix et 3 abstentions, approuve la proposition de la commission communale d'appel d'offres de retenir le cabinet FM Architecture, représenté par Monsieur MASSONI Fabrizio situé 657 Chemin de Chichin Les Romans 05310 Freissinières, pour assurer la maîtrise d'oeuvre du projet de création d'un lieu de rencontre intergénérationnel « Grange Reynaud » pour un montant total de 135 500 € HT.

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jours, mois et ans susdits.

Vote contre : 0

Vote pour : 11

Abstention : 3

Le Maire
Georges Lesbros

